Je suis bénéficiaire de fonds européens

Je le fais savoir !

Vous bénéficiez de fonds européens, vous devez le faire savoir pour :

- Respecter vos obligations réglementaires
- Percevoir vos remboursements
- Assurer la notoriété et la garantie de transparence des fonds européens

Les différentes formes de soutien européen soumis aux obligations sont :

- la subvention
- les instruments financiers (prêts à taux 0…)
- les prix (contribution financière accordée à titre de récompense à la suite d'un concours)
- ou une combinaison de ceux-ci

Qui doit respecter les obligations de publicité ?

Tous les bénéficiaires

- Entreprise
- Association
- Collectivité
- Organisme public

Sur quelle durée faut-il communiquer ?

Durée indéterminée

Dès le conventionnement jusqu'à la fin de l'existence de l'opération

Auprès de qui communiquer ? Tout le monde

En **interne** (salariés, actionnaires, adhérents, membres du réseau…)

En **externe** (usagers, partenaires financiers et institutionnels, presse…)

Quels logos utiliser pour mes communications ?

En fonction de vos projets, vous utiliserez un des logos ci-dessous pour vos affiches, plaques, panneaux d'affichage, panneaux de chantier, ainsi que sur votre site internet et vos réseaux sociaux.

Financé par l'Union européenne

ou

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

ou

Cofinancé par l'Union européenne

ou

Interreg
Amazonie

Cofinancé par l'Union européenne

+

Collectivité Territoriale de Guyane

Pour toutes vos communications vous devez faire figurer le logo de la CTG (autorité de gestion) avec l'emblème de l'UE.

Si non respect de l'obligation réglmentaire Sanction de 3% de la subvention

Je conserve la preuve de l'obligation de communication (photo ou tout autre support). Elle est indispensable au versement des fonds.

Comment appliquer les obligations de publicité?

Toutes les obligations sont cumulatives

1. Vous choisissez en fonction de votre projet l'emblème UE adéquat. La taille des logos sur vos supports de communication doit être homogène.
2. Vous insérez sur votre site internet et vos réseaux sociaux, l'emblème de l'UE, une description de l'opération en faisant apparaitre les objectifs et les résultats attendus ou obtenus, ainsi que le montant du financement attribué.
3. Dans un lieu visible du public au sein de votre établissement, vous mettrez une affiche ou une plaque permanente de taille A3 minimum contenant le cofinancement de l'UE.
4. Sur tous les supports de communication liés au projet vous intégrez l'emblème de l'UE et le logo de la CTG.

Des stickers pour vos matériels financés !

Vous pouvez disposer de logos de formes différentes (rond, carré, rectangle) pour vos supports de communication. Chaque couleur correspond à une priorité des fonds européens 2021-2027.

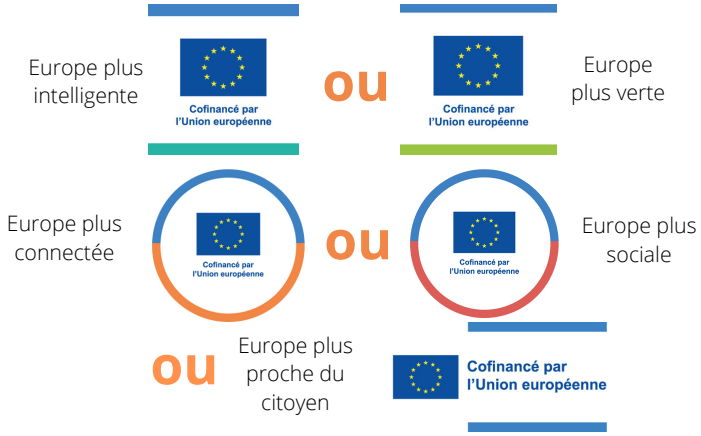

En pratique, que dois-je faire ?

Sur le site de mon établissement
Je pose une plaque d'inauguration ou une affiche A3 minimum sur la façade extérieure ou à l'accueil avec emblème UE et logo CTG

Sur mes matériels financés
Je pose un sticker sur chaque équipement financé

Sur mon site internet
J'intègre l'emblème de l'UE en page d'accueil sans scroller et j'ajoute une page descriptive de l'opération avec l'ensemble des logos partenaires

Sur mes réseaux sociaux
J'insère l'emblème UE sur l'image lié au projet et j'ajoute l'hashtag #Europeenguyane

Lors de formations, séminaires, commission, évènements grand public, relation presse
J'insère l'emblème de l'UE et le logo de la CTG sur tous les supports de communication. Je précise lors de mon discours le financement européen pour mon projet.

Sur mon chantier de construction ou réhabilitation
Je crée un panneau de chantier intégrant l'emblème de l'UE, le logo de la CTG, le montant octroyé

Astuces

Je crée mon fichier pdf pour mes affiches, plaques, ... sur :
https://ec.europa.eu/regional_policy/online-generator/

Je télécharge tous les logos européens indispensables sur :
https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/logos_downloadcenter/

Tout savoir sur vos obligations : https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/informing/support_kit_visibility_2127_en.pdf

Pour en savoir plus :
Collectivité Territoriale de Guyane
Pôle Affaires Européennes
Carrefour de Suzini
4179 route de Suzini
97 300 Cayenne
0594 27 59 50

EuropeEnGuyane
www.europe-guyane.fr